



## Education Nationale : 1er créateur d'emplois précaires !

Plusieurs catégories de salariés de l'Education Nationale, pourtant indispensables pour un enseignement de qualité vivent dans la précarité. Il s'agit des ASSED (ASSistants d'EDucation), Assistants pédagogiques et AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap).

### **La situation est inacceptable !**

- ⇒ contrat précaire, CUI, CDD... renouvelés tous les ans, voir tous les 6 mois dans certains établissements !
- ⇒ pas de statut ;
- ⇒ pas de prime de précarité à la fin du contrat ;
- ⇒ recrutements opaques et différents selon l'employeur, pour un même travail ;
- ⇒ rémunération au SMIC ;
- ⇒ nombre de contrats limités à 6 ans et ensuite c'est pôle emploi !
- ⇒ recrutements qui ne compensent pas l'augmentation du nombre d'élèves.

**NON AUX SALAIRES KLEENEX !**

### **Des métiers utiles et nécessaires :**

Les services de Vie Scolaire ne doivent être ni des laboratoires de la déréglementation, ni des lieux de précarité, mais bien un véritable enjeu au sein d'un service public de l'Éducation nationale fort.

La Vie scolaire c'est un lieu d'écoute, d'accueil, de vie de l'établissement, qui fonctionne en permanence et gère tout ce qui est en dehors du temps de classe.

**C'est dire si, dans le cadre d'une école émancipatrice, l'enjeu est l'importance !**

### **Un régime dérogatoire : L'état ne respecte pas le droit français !**

Le recours au CDD pour les ASSED est utilisé pour un emploi d'activité normal du lycée, et pour un besoin permanent. Le CDD est renouvelé jusqu'à 6 fois, sans rien après ! Alors que le droit français ne le permet que 2 fois, avant CDI !

#### **Un ASSED témoigne :**

*"Le rôle d'assistant d'éducation ne se résume pas à la surveillance ou à la "répression"... Notre fonction est beaucoup plus diversifiée qu'elle n'y paraît.*

*Nous accueillons et encadrons les élèves. Nous sommes à leur écoute ce qui nous permet de prévenir les conflits voire de les désamorcer.*

*Nous sommes là aussi pour les aider, les conseiller dans leur travail scolaire ou leur orientation, pour les soigner et les prendre à charge quand il n'y a pas d'infirmière.*

*C'est également auprès de nous qu'ils viennent chercher les informations dont ils ont besoin.*

*Nous tissons de véritables liens sociaux avec les élèves et nous devenons l'adulte référent de l'établissement en collaboration avec les CPE et les professeurs.*

*Nous effectuons, en outre, des tâches administratives telles que les inscriptions des élèves, la gestion des absences, etc... ainsi que la fonction d'accueil lors des réunions parents-professeurs."*

## **ENSEMBLE, EXIGEONS UN VÉRITABLE STATUT !**

### **La lutte paye dans la Fonction publique territoriale :**

Les ATSEM luttent et gagnent une amélioration de leur statut :

C'est la lutte des personnels fortement mobilisés les 14 décembre et 1<sup>er</sup> février derniers à l'appel de l'intersyndicale CGT – FO – FAFPT – FSU – SOLIDAIRES, qui a permis d'ouvrir des négociations sur :

- ▶ la valorisation et clarification des missions, notamment sur la double hiérarchie ;
- ▶ la reconnaissance de la pénibilité et de meilleures conditions de reclassement ;
- ▶ l'accompagnement et l'évolution de carrière en Catégorie B.

Il s'agit d'une première victoire qui appelle la mise en œuvre rapide de mesures concrètes. La mobilisation et l'action des personnels ATSEM ont été déterminantes et continuent.

### **La CGT revendique :**

#### **Pour les Etudiants :**

⇒ Un **véritable statut** qui permette à tous les surveillants qui le souhaitent de mener de front études et travail. Cela nécessite une forte augmentation de la rémunération.

#### **Pour les non étudiants :**

⇒ Des contrats de type CDI, notamment dans le 77 où les ASSED sont souvent des privés d'emploi.

⇒ La **possibilité de reclassement et de se former** afin de préparer des concours en interne.

⇒ Une gestion claire et transparente des personnels **par un recrutement par les services académiques, qui prenne en compte certains critères sociaux.**

⇒ Une **vraie formation** aux missions demandées, avant la prise de fonctions.

⇒ Des **créations de postes** en nombre suffisant pour faire face aux besoins, prioritairement dans les établissements reconnus difficiles avec des quotas selon le nombre d'élèves dans l'établissement.

⇒ La **création d'un corps de la Fonction publique** pour l'intégration des personnels exerçant des missions d'AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap)

⇒ **Une augmentation du traitement** : 90 points d'indice immédiatement, soit 400 € net.

⇒ La « **prime ZEP** » pour ceux-celles exerçant dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire.

⇒ La possibilité pour les ASSED arrivés au terme de leur contrat de réintégrer leur poste ou de postuler à nouveau.

⇒ L'accès à des **formations** avec prise en charge financière, avec des **propositions** adéquates au **Plan Académique de Formation**.

## **POUR GAGNER, IL FAUT S'ORGANISER :**

**Pour rencontrer la CGT, donner vos idées, construire ensemble,**

**Nous vous donnons rendez-vous :**

**le samedi 6 mai à 14h**

à **VARENNES sur SEINE**, salle des Associations, 1<sup>er</sup> étage, 96 rue Albert Gravé

**le samedi 13 mai à 14h**

à **MELUN**, UD CGT 77, 15 rue Pajol

**le samedi 20 mai à 14h**

à **NANGIS**, UL CGT, 4 rue Aristide Briand